

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Ludovic SPIERS avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :	48	<u>Etaient présents</u> : D. MESNIL, A. DUVAL, M. DANICAN, C. GREARD, C. DUPONT, H. ENOT, M. JOURDAN, R. LESIEUR, J. LEMAÎTRE, G. GUIOC, L. SPIERS, M.A. HEROUT, R. AVISSE, M.L. TOUCHAIS, X. GRAWITZ, M. LE DANOIS, H. HOUEL, L. CHARENTON, H. LHONNEUR, I. DUCHEMIN, F. SIMON, D. PIGNOT, P. MARIE, M. GIOVANNONE, D. FERON, S. LA DUNE, M. LARUE, A. MINERBE, F. BEROT, L. MIGNOT, I. DELADUNE, S. DELARUE, L. LAMOTTE, F. DESERT, C. LALANDE, C. DE VALLAVIEILLE, G. DUBOURG, Y. LETOUZE, S. LEQUERTIER, B. FLAMBARD, A. HOLLEY, N. LAMARE, JP. JACQUET, N. MULLER, G. CHARRAULT, J.C. BEAUSSIN.
Nombre de membres présents :	46	
Nombre de membres votants :	47	
Date de convocation :	23/04/2026	
Date d'affichage du procès-verbal :		<u>Absent représenté</u> : M. LEBLANC donne procuration à M. LARUE.
Numéro de délibération :	1700 - 2026-04-29	<u>Absent excusé</u> : G. LEBARBENCHON.

Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL) : Election des représentants

Il est rappelé que le SyMEL est un syndicat mixte qui associe à l'échelle de la Manche, le Département aux intercommunalités littorales et la commune de La Hague.

Le SyMEL assure la gestion des espaces naturels littoraux sur plus de 10 000 ha, propriété du Département de la Manche, du Conservatoire du littoral ou en domaine public maritime. Il a pour objectif d'y préserver et conserver les équilibres écologiques et le paysage tout en favorisant le maintien et le développement des activités traditionnelles des sites (agriculture, chasse...) dans le respect de la biodiversité et des équilibres des sites.

Sur la Baie du Cotentin, deux sites du Conservatoire du Littoral sont gérés par les services du SyMEL : la pointe de Brévands et Utah-Beach.

Le SyMEL est un syndicat mixte ouvert administré par un comité syndical composé de délégués élus par les organes délibérants des collectivités membres :

- le Conseil départemental (10 délégués)
- les communautés de communes littorales et la commune de la Hague (11 délégués au total)

Le comité syndical du SyMEL se réunit entre 3 et 4 fois par an.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- désignent les représentants de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin au sein du SyMEL :
 - o **membre titulaire** : Monsieur Guy DUBOURG
 - o **membre suppléant** : Madame Ghyslène LEBARBENCHON

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Le Secrétaire de séance,



Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 29 avril 2026
Le Président de la Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin,
Ludovic SPIERS